

MAIRIE D'ALAN 31420 ALAN	COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL	
<u>Lieu</u> : salle de la mairie <u>Début de séance</u> : 18h30 <u>Fin de séance</u> : 19h45	Vendredi 11 septembre 2020	

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme SOULÉ Sabine

ORDRE DU JOUR :

- Demande subventions église et salle des fêtes

PARTICIPANTS :

BEAUSOR Francis	
BRANA Guillaume	
BERNADETS Delphine	
BUOSI Laetitia	
LAPUYADE Laetitia	
SAVES Alain	

SOULE Sabine	
AMATO Thérèse	
BOUFFARTIGUE Ginette	
GLAIS Jonathan	
VANDUYSE Pascal	

Proc. Mme BOUFFARTIGUE



Présent



Absent
(Sans procuration)



Excusé
(Procuration)

Quorum atteint

Nombre de membres du Conseil Municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	10

Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de conseillers Représentés :	1

Mme Soulé propose pour approbation à l'assemblée le compte rendu du 11/09/2020.

Présents : 9 Votants : 10

Le vendredi onze septembre deux mille vingt, à Alan, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Francis BEAUSOR.

COMPTE RENDU DE SEANCE :

- Jonathan GLAIS excusé (procuration Mme BOUFFRATIGUE)

- Claudine AMATO absente (courrier lu au conseil municipal) → démission, lettre avec accusé de réception sera envoyée le 12/09/2021.

- Vote secrétaire de séance : Mme SOULE Sabine

- Conseil municipal fait pour vote de demandes de subventions pour la restauration de l'église et de la salle des fêtes. Conseil Municipal provoqué en urgence pour « récupérer des reliquats de subventions de 2020 ». Demandes à faire avant le 15 septembre 2020.

Pour les demandes de subventions 2021, date butoir : 30 septembre 2020

Suite à la réunion réalisée avec la Sous-Préfète vendredi 28 août par Mr le Maire, le retour était de commencer à faire une expertise de l'église pour connaître l'ampleur des dégâts.

Dans le dossier de Mme MARION que nous avons récupéré nous avons trouvé un devis pour réaliser un diagnostic du bâtiment.

Après renseignements, Mme BERNADETS indique que les subventions devaient être déposées avant le 15 septembre. Et que pour le montage du dossier nous avons besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider les différents devis.

***Expertise de l'église**

À quoi correspondent les deux devis présentés :

Le premier devis permet de faire un diagnostic sur l'état de l'église, le second permet de faire les plans sur lequel le diagnostic va s'appuyer. Le dossier que nous aurons à la fin du diagnostic nous permettra d'avoir un état des lieux et surtout un prévisionnel des travaux avec une approximation du budget et un échelonnement dans le temps, (qui sera utilisé pour les prochaines demandes de subventions).

La question que nous devons nous poser, c'est de savoir si nous rajoutons dans le diagnostic la salle des fêtes.

***Présentation du plan de financement**

Après avoir appelé la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), Mme BERNADETS a eu la marche à suivre pour créer un dossier de demande de subvention.

Donc pour monter le dossier de subvention nous avons préparé un exemple de délibération (à voter lors du conseil municipal).

Le plan de financement sera le suivant : (exemple pris avec les montants connus pour l'église).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi onze septembre deux mille vingt, à Alan, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Francis BEAUSOR.

Date de la convocation : 07/09/2020

Présents : 9

Absents excusés :

Absents avec procuration : 1

Absents non excusés : 1

Madame Soulé Sabine a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2020-027

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2020

Monsieur le maire expose le projet suivant : restauration de l'église et salles des fêtes
Demande de subventions

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 39 174.71 € HT correspondant aux devis présentés par :

Fournisseurs	HT
- Agence Boussoutrot et Rebière	31 894.71 €
- Géo Sud-Ouest	7 280.00 €

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet “Restauration de l’église et de la salle des Fêtes” pour un montant de 39 174.71 € HT,

Sollicite l’aide de l’État au titre de la DETR pour 23 504.83 € soit 60 % du montant du projet, et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Études – maîtrise d’ouvrage	31 894.71 €	38 273.65 €	DETR (60%)	23 504.83 €	28 205.80 €
			Autres :		
Plan d’architecture	7 280.00 €	8 736.00 €	Autofinancement 40%	15 669.88 €	18 803.85 €
TOTAL	39 174.71 €	47 009.65 €	TOTAL	39 174.71 €	47 009.65 €

Monsieur le maire est chargé de l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 11/09/2020

Le maire,

Les règles d’attribution des subventions sont les suivantes :

- Le total des subventions ne peut dépasser 80%
- Les subventions sont calculées sur le hors taxe.
- Partie de l'autofinancement : cette partie est celle qui reste à la charge de la mairie où de mécénat privé et là, bonne nouvelle, j'ai repris contact avec l'association du patrimoine de l'art français qui souhaite vivement nous aider. La personne que j'ai eu était très contente que le dossier soit repris par la nouvelle équipe municipale.

La Sauvegarde de l'Art français fêtera l'année prochaine son centième anniversaire. Cela leur donnerait une excellente occasion de communiquer sur cette souscription en racontant comment la Sauvegarde est née de la rencontre du duc de Trévise avec les Alanais, déterminés à protéger leur vache des convoitises de l'antiquaire Demotte.

Tout le Conseil Municipal est d’accord pour agir dans un même ensemble (église + salle des fêtes).

↳ Demande d'étude globale et ensuite nous organiserons les étapes chronologiques.

Mise au vote de la demande de subvention pour l'étude église et salle des fêtes.

Vote de validé : 10 votes pour, 1 vote non communiqué (absent)

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le vice-président de l'A.S.P.A. évoque le sentiment d'une césure entre l'A.S.P.A. et la municipalité.

Réponse de Mr le Maire : la Mairie espère avoir le soutien de l'A.S.P.A. et souhaite un travail en étroite concordance entre la municipalité et l'association. Une demande de façon officielle et hiérarchique sera faite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Intervention de Mme ODON pour nous mettre en garde des objets précieux présents à l'intérieur de l'église. Ces objets risquent de se détériorer avec le temps, il ne faudrait pas qu'ils s'abîment trop.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Secrétaire de séance,
Mme SOULÉ Sabine



Le Maire,
Mr BEAUSOR Francis

